



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
BOURSE DE RECONNAISSANCE 2020**

**IDENTIFICATION**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

\*Une preuve de résidence sera exigée.

**DISCIPLINE ARTISTIQUE**

Précisez la spécialité, le domaine ou le genre littéraire :

La discipline indiquée est-elle celle pour laquelle vous êtes reconnu comme professionnel (en regard des lois sur le statut professionnel de l'artiste, L.R.Q c. S-32.01 et S-32-1)?

oui

non

De quelle(s) association(s) artistique(s) professionnelle(s) êtes-vous membre?



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION BOURSE DE RECONNAISSANCE 2020

### SÉLECTION

**Jury :** Le Service des arts et de la culture de la Ville de Boucherville coordonne le processus entourant la remise des Prix de reconnaissance en culture. Un comité de sélection indépendant est formé annuellement pour la sélection des lauréats.

Le comité de sélection est formé de pairs et de travailleurs culturels sélectionnés de façon à assurer une représentation équitable des diverses pratiques déposées au programme de bourses. Il est constitué d'un minimum de trois jurés qui sont accompagnés dans la démarche de sélection, d'un conseiller municipal et d'au moins un représentant du Service des arts et de la culture, ces derniers n'ayant pas droit de vote au moment de la sélection. Le comité de sélection émet une recommandation au conseil municipal qui procède à l'attribution des bourses. La décision est finale et sans appel.

Il est à noter que le comité de sélection est soumis à un code d'éthique et de déontologie garantissant la confidentialité de leur participation et de leur analyse.

**Critères d'évaluation :**

- Qualité et intérêt du travail artistique/littéraire;
- Rayonnement de l'artiste;
- Apport de l'artiste, ou du collectif, à sa discipline;
- Apport au rayonnement de la municipalité;
- Présentation du dossier : respect des exigences.

**Éligibilité :**

- Être artiste ou auteur individuel résidant de Boucherville ou faire partie d'un collectif d'artistes comportant 50% d'artistes bouchervillois;
- Se déclarer professionnel, en regard des lois sur le statut de l'artiste;
- Être actif dans l'exercice de son champ disciplinaire depuis un minimum de cinq (5) années consécutives;
- Œuvrer de manière significative à la production et à la diffusion de son œuvre, soit : créer et produire des œuvres dans le but de les présenter au public, de les diffuser ou de les mettre en marché;
- Présenter un dossier complet, soumettre la documentation requise et remplir le formulaire de mise en candidature.



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION BOURSE DE RECONNAISSANCE 2020

Calendrier des attributions : Afin de permettre aux artistes, auteurs et organismes de déposer leur candidature pour l'une ou l'autre des bourses, les mises en candidature seront reçues en alternance et une année de relâche sera planifiée afin de permettre aux artistes de cheminer, de poursuivre leur démarche, leur permettant ainsi de proposer une candidature renouvelée.

Les bourses seront donc attribuées en alternance selon la récurrence suivante :

- 2020 – Bourses reconnaissance
- 2021 – Bourse de soutien à la création
- 2022 – Relâche du programme
- 2023 – Bourses reconnaissance

Dépôt des dossiers : La date limite de dépôt des candidatures est le **1<sup>e</sup> mars 2020**. Les remises de bourses auront lieu à l'automne 2020 dans le cadre des Journées de la culture et à l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire du Café centre d'art.

### MISE EN CANDIDATURE

Voici la liste des éléments à joindre au présent formulaire :

- Une preuve de résidence du candidat (permis de conduire (recto verso) ou un compte de taxes, d'électricité ou de téléphone);
- Un texte de la démarche artistique (maximum 2 pages);
- Un curriculum vitae du candidat ou un portfolio descriptif illustrant et précisant les réalisations artistiques/littéraires du candidat incluant sa production des cinq dernières années;
- Un texte sur l'impact et le rayonnement artistique (maximum 2 pages) expliquant de quelle façon, dans les cinq dernières années, l'œuvre et le travail de l'artiste ont eu un impact significatif sur sa carrière ou ont contribué au dynamisme culturel ou au rayonnement de la municipalité;
- Un support visuel en version électronique ou imprimé en 5 copies, audio ou vidéo selon la discipline du candidat;
- Un dossier de presse (maximum 5 pages);
- Toute autre pièce jugée pertinente à l'analyse du dossier.



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
BOURSE DE RECONNAISSANCE 2020**

Les dossiers sur papier, CD-ROM ou clés USB sont acceptés. Les dépôts par courriel seront reçus via un site de transfert de fichiers électroniques. Les dossiers ne seront pas retournés.

L'artiste est encouragé à s'inscrire au répertoire culturel en ligne via le [boucherville.ca/repertoire](http://boucherville.ca/repertoire).

Faire parvenir votre dossier à l'attention de :

Service des arts et de la culture – Bourses de reconnaissance 2020  
536, Boulevard Marie-Victorin  
Boucherville (Québec) J4B 1W9

Ou à : [culture-patrimoine@boucherville.ca](mailto:culture-patrimoine@boucherville.ca)

Conformément aux conditions générales d'admissibilité du programme, j'atteste être résidant de Boucherville.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'artiste

\_\_\_\_\_  
Date